



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-huitième session

TRAVAUX DU COMITÉ DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS (CCCF)

1. La Commission est invitée à adopter les normes et textes apparentés soumis pour adoption finale par le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF), à sa 18^e session, tels qu'ils figurent dans la **partie 1** du présent document.
2. Les observations reçues concernant les normes et textes apparentés examinés par le Comité à sa 18^e session et qui sont soumis pour adoption figurent dans le document publié sous la cote CX/CAC 25/48/6 Add.1.
3. La Commission est en outre invitée à approuver l'interruption des travaux qui a été proposée par le Comité, tels qu'ils figurent dans la **partie 2** du présent document.
4. L'examen critique de ces normes et textes apparentés sera réalisé à la 89^e session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius.

Partie 1 – Normes et textes apparentés soumis pour adoption finale

Normes et textes apparentés	Référence	Code d'activité	Étape
Limite maximale (LM) de 2,5 mg/kg pour le plomb dans les épices et les écorces séchées, à inclure dans la <i>Norme générale sur les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale</i> (CXS 193-1995)	REP25/CF18 Paragraphe 47 (alinéas i et a) Annexe III	N05-2019	8
LM de 2,0 mg/kg pour le plomb dans les herbes culinaires séchées, à inclure dans la norme CXS 193-1995	REP25/CF18 Paragraphe 47 (alinéas i et b) Annexe III	N05-2019	5/8
<i>Code d'usages révisé pour la prévention et la réduction de la contamination des arachides par les aflatoxines</i> (CXC 55-2004)	REP25/CF18 Paragraphe 80 (alinéa i) Annexe V	N10-2024	5/8
Modifications d'ordre rédactionnel à apporter à l'annexe X de la norme CXS 193-1995: suppression du contenu obsolète figurant à l'annexe X – <i>Justification scientifique des limites indicatives pour les radionucléides dans les denrées alimentaires contaminées à la suite d'une situation d'urgence nucléaire ou radiologique</i>	REP25/CF18 Paragraphe 17 (alinéa v) Annexe II	-	-
Modifications d'ordre rédactionnel à apporter à la norme CXS 193-1995: inclusion des LM pour les biotoxines marines (section 1.5 de la <i>Norme sur les mollusques bivalves vivants et crus</i> [CXS 292-2008])	REP25/CF18 Paragraphe 198	-	-

Partie 2 – Travaux ayant fait l'objet d'une proposition d'interruption

Normes et textes apparentés	Référence
LM de 2,5 mg/kg pour le plomb dans les herbes culinaires séchées	REP25/CF18 Paragraphe 47 (alinéa ii) Annexe III
LM pour les aflatoxines totales dans les arachides prêtes à consommer et plans d'échantillonnage correspondants	REP25/CF18 Paragraphe 72 (alinéa i)